

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

—————

1.16

Création d'une Commission de suivi

Réunion du Comité Syndical

Du mercredi 07 novembre 2001

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Dans le cadre de la convention de transfert du personnel de l'U.I.O.M. de la C.A.B. au S.E.R.T.R.I.D., il a été prévu la création d'une Commission de suivi ou de concertation interne.

Cette Commission, composée paritairement d'élus et de représentants du personnel, sera chargée d'examiner les questions relatives aux :

- tableaux d'avancement,
- propositions de promotions internes,
- attributions dédiées au CTP et au CHS,
- revendications des agents,
- élaboration et suivi du plan de formation.

Le fonctionnement de cette Commission fera l'objet d'un règlement intérieur qui fixera notamment le nombre de représentants du personnel et le nombre d'heures de décharge de service.

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'ADOPTER les termes de ce rapport soumis à son approbation,
- de PREVOIR la constitution d'un règlement intérieur qui fixera, entre autre, le nombre de représentants du personnel et le nombre d'heures de décharge de service.

Monsieur le Président rappelle que les dispositions présentées ci-dessus découlent du transfert du personnel de l'U.I.O.M. de BELFORT à celle de BOUROGNE.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **ADOPTE** les termes de ce rapport,
- **PREVOIT** la constitution d'un règlement intérieur qui fixera, entre autre, le nombre de représentants du personnel et le nombre d'heures de décharge de service.

Ainsi délibéré à l'Hôtel de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine le mercredi 07 novembre 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 14 novembre 2001, conformément au C.G.C.T.

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

